



92 Montée de la Mairie- 73460 TOURNON
04 79 38 51 90 - mairie@tournon-savoie.com
<http://www.tournon-savoie.com>

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2025

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-CINQ

LE DOUZE SEPTEMBRE A 19H30

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
12	8	10

Date convocation	Date affichage	N° délibération
02/09/2025	02/09/2025	2025/24

Présents : BERTHET Sandrine, GRANDCHAMP Patrick, ALIOUA Yacine LASSIAZ Fabienne, OMELTCHENKO Luc, RIMBOUD Christelle, CHEVRIER-GROS Sébastien, MURAZ-DULAURIER Gilles

Excusés : GIANNINA Gisèle (*pouvoir RIMBOUD Christelle*), CHATELAIN Éric (*pouvoir BERTHET Sandrine*)

Absents : DRAGNEA Cindy, GARDET-CADET Michel

Secrétaire : GRANDCHAMP Patrick

A 19h30, le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

DELIBERATION N°2025/24

MONTANT DE LA RODP 2025 POUR LES OUVRAGES DES RÉSEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des règles relatives au calcul des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité dont les dispositions sont aujourd'hui codifiées aux articles R. 2333-105 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Madame le Maire propose au Conseil :

- De calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur au 1^{er} janvier 2025.
- De fixer le montant de la RODP au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie par les articles visés ci-dessus, et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal officiel de la République Française, soit un taux de revalorisation de 57,70 % applicable à la formule de calcul.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ✓ **ADOPTE** la proposition qui lui est faite concernant le Redevance d'Occupation du Domaine Public pour les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

Le Maire,
Sandrine BERTHET

Le secrétaire de séance
Patrick GRANDCHAMP

Transmis au contrôle de légalité
Le 15 SEP. 2025

Publié le 15 SEP. 2025